

# Conditions générales de vente



## Groupes et Professionnels

### 1. CONDITIONS TARIFAIRES

#### a) Formules scolaire / centre de loisirs

Pour bénéficier des **formules scolaire / centre de loisirs**, le groupe doit être composé de **minimum 20 personnes payantes visitant le parc le même jour** et ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services. Sous l'effectif de 20 élèves présents, un tarif forfaitaire est appliqué correspondant au prix pour un groupe de 20 élèves. Dans les autres cas, le tarif individuel est appliqué. Une gratuité accompagnateur est accordée par groupe de 10 élèves, sauf pour les maternelles pour qui deux gratuités accompagnateurs sont accordées par groupe de 10 élèves.

#### b) Formules groupe

Pour bénéficier des **formules groupe**, le groupe doit être composé de **minimum 20 personnes payantes visitant le parc le même jour** et ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services. Sous l'effectif de 20 personnes présentes, un tarif forfaitaire est appliqué correspondant au prix pour un groupe de 20 personnes. Dans les autres cas, le tarif individuel est appliqué.

#### c) Formules groupe avec repas

Pour bénéficier des **formules de groupe avec repas**, le groupe doit être composé de **minimum 25 personnes payantes visitant le parc le même jour** et ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services. Sous l'effectif de 25 personnes présentes, un tarif forfaitaire est appliqué correspondant au prix pour un groupe de 25 personnes. Dans les autres cas, le tarif individuel est appliqué.

#### d) Formule séminaire

Pour bénéficier de la **formule séminaire** le groupe doit être composé de **minimum 25 personnes payantes visitant le parc le même jour** et ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services. Sous l'effectif de 25 personnes présentes, un tarif forfaitaire est appliqué correspondant au prix pour un groupe de 25 personnes. Dans les autres cas, le tarif individuel est appliqué.

#### d) Formule anniversaire

Pour bénéficier de la **formule anniversaire**, le groupe doit être composé de **minimum 10 personnes payantes visitant le parc le même jour** et ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services. Sous l'effectif de 10 personnes présentes, un tarif forfaitaire est appliqué correspondant au prix pour un groupe de 10 personnes. Dans les autres cas, le tarif individuel est appliqué. Deux gratuités accompagnateurs sont accordées.

#### e) Billetterie Comités d'entreprise

Des tarifs spéciaux sur la billetterie individuelle sont accordés aux organismes tels que les comités d'entreprises justifiant de leur statut ainsi que les comités d'œuvres sociales. Pour en bénéficier, il faut effectuer une commande d'au moins 20 billets individuels indifféremment Adultes/Enfants. Les billets sont valables 2 saison, celle en cours et la suivante, et ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ces billets sont facturés à la commande. Ces billets ne sont pas valables en période violette. Le bon de commande est disponible sur le site web.

### 2. RÉSERVATIONS

Toute réservation doit être effectuée par téléphone, email ou courrier au plus tard trois semaines avant la date de visite (le plus tôt possible pour les mois de mai et juin). La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, la catégorie de public et le ou les jours souhaités. Le contrat sera envoyé par mail ou courrier par le service réservation.

Le contrat fourni devra être obligatoirement rempli, signé et retourné par courrier au Village Gaulois.

**Dans le cadres des formules groupes avec repas**, le choix du menu doit impérativement accompagner le contrat signé. Dans le cas contraire et sans précision 15 jours avant la date de la visite, le Village Gaulois sera contraint d'établir le menu sans l'avis du client.

**La signature d'un contrat de réservation entraîne l'acceptation sans restriction par le client ou son mandataire des présentes conditions.**

### 3. ACOMPTES

La réservation devient ferme et sera définitivement prise en compte par l'Archéosite Gaulois qu'après versement d'un acompte minimum de 30% du montant global de la réservation lors de l'envoi de votre formulaire. Cet envoi devra intervenir avant la date de fin de l'option : dans le cas contraire les options ne seront pas maintenues.

**En cas de paiement par mandat administratif, nous adresser un bon de commande de l'organisme payeur.**

### 4. VERSEMENT DES ACOMPTES

Les acomptes peuvent être réglés par chèque à l'ordre de Archéosite Gaulois, par virement sur demande, ou carte bancaire. Les chèques d'acomptes seront encaissés le jour de la visite.

### 5. CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

L'Archéosite Gaulois vous confirmera votre réservation par courrier, fax ou email.

Si vous n'avez pas reçu votre confirmation de réservation, veuillez contacter le service réservation au 05 61 87 16 38.

Les effectifs devront être confirmés par écrit **obligatoirement 15 jours avant la visite**.

**Dans le cadre des formules groupe avec repas, les effectifs devront être confirmés par écrit obligatoirement 7 jours ouvrés avant la date de votre visite.**

### 6. LE JOUR DE LA VISITE

Le responsable du groupe est prié de se présenter au guide dès son arrivée muni du contrat de réservation.

En aucun cas le Village Gaulois ne sera responsable du retard du groupe, et des conséquences que ce retard aura sur le déroulement de la journée. Il est conseillé d'arriver au minimum 15mn avant le début de la journée.

Le pique-nique est interdit à l'intérieur du village. En conséquence, les repas peuvent être pris sur l'aire de pique-nique aménagée et couverte à l'entrée du site. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour la laisser dans l'état de propreté dans lequel vous l'aurez trouvée.

Le comportement des élèves/enfants reste sous la responsabilité des enseignants et/ou accompagnateurs. Veuillez ne pas les laisser sans surveillance dans le parc.

# Conditions générales de vente



## Groupes et Professionnels

### 7. RÈGLEMENT DU SOLDE

**Le solde est exigible le jour de la visite**, à l'exception des règlements administratifs ayant engendré l'émission d'un bon de commande de l'organisme payeur et transmis lors de la réservation. À la caisse, le responsable peut payer en espèces, par chèque ou par carte bancaire. **Un règlement individuel par participant ne sera pas accepté.**

Le responsable du groupe prendra soin avant son passage à la caisse de vérifier le nombre exact de personnes dans le groupe (membres du groupe, accompagnateurs, chauffeurs de bus).

### 8. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA RÉSERVATION

#### a) Modification du fait du client

Les demandes de modification de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier, fax ou email). Seules sont réputées acceptées les modifications notifiées par renvoi d'une confirmation par l'Archéosite Gaulois.

L'effectif indiqué lors de la réservation sera retenu comme base de facturation. Il est toléré jusqu'à 10% d'absents applicable sur l'ensemble des prestations tout en respectant le nombre requis dans l'article 1 ci-avant. Au delà de ce taux, le reste des personnes non présentes seront facturées sur l'ensemble des prestations.

**Dans le cadres des formules groupe avec repas, l'effectif indiqué 7 jours avant la date de la visite sera retenu comme base de facturation.**

#### b) Annulation du fait du client

Toute annulation doit être signalée par courrier ordinaire, par fax ou par email.

Toute annulation fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes si elle intervient :

- Entre J-1 et Jour J : facturation à 100% (même s'il ne s'agit que d'une annulation partielle)
- Entre J-2 et J-8 inclus : facturation à 80%
- Entre J-9 et J-15 inclus : facturation à 50%
- Entre J-16 et J-30 inclus : facturation à 30%
- Au-delà de J-30 : aucune facturation

Si l'annulation de la réservation n'est pas effectuée dans les délais cités ci-dessus, les acomptes seront encaissés et une facture établie selon les conditions ci-dessus vous sera adressée par courrier ou par mail.

**Dans le cas d'un paiement par mandat administratif ayant engendré l'émission d'un bon de commande de l'organisme payeur, ce dernier s'engage à régler la facture qui lui sera adressée.**

### 9. FORCE MAJEURE

La direction du Village Gaulois se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, etc. Dans une telle hypothèse, le Village Gaulois peut proposer une autre date de venue sur le site.

### 10. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le Village Gaulois décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier, incendie et/ou vol,

susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs. Le signataire du contrat est responsable de tout dommage direct ou indirect que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le parc ou les bâtiments.

### 11. DONNÉES PERSONNELLES - DROIT D'ACCÈS (CNIL)

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions relatives aux données le concernant nécessaires au traitement de ses commandes.

Pour exercer l'un de ces droits, le client devra s'adresser :

- soit par courrier électronique à : [contact@village-gaulois.org](mailto:contact@village-gaulois.org)
- soit par courrier postal à : Le Village Gaulois, L'Archéosite - La Chaussée - 31310 RIEUX VOLVESTRE

### 12. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français. À défaut de règlement amiable, tout litige à leur interprétation et/ou leur exécution relève des tribunaux français.

### 13. DIVERS

#### a) Absence de droit de rétractation

L'article L. 121-21-8 du Code de la consommation prévoit que la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentre pas dans le champ d'application du droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

Par conséquent, les prestations commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes.

#### b) Assurance civile professionnelle

Le Village Gaulois - L'Archéosite est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de MAIF - 200 Boulevard Salvador Allende - 79038 NIORT CEDEX.